

## OUVRIER DE MAINTENANCE

(sur la liste de rappel)

Personne qui, sans toutefois détenir de certificat de qualification, accomplit une variété de travaux d'entretien et de réparation dans les secteurs des différents métiers de la construction, le tout en conformité avec la loi.

Exigences :

- Secondaire V
- 3 à 5 ans d'expérience
- Avoir son permis de conduire
- Avoir un coffre d'outils

Rémunération :

- Salaires et avantages sociaux applicables au réseau de la santé et des services sociaux.

S.V.P., faire parvenir votre C.V. :  
Ressources humaines  
4025, Frontenac  
Sorel-Tracy (Québec) J3R 4G8  
Télécopieur : (450) 742-9668

[catherine.st-germain.rst16@ssss.gouv.qc.ca](mailto:catherine.st-germain.rst16@ssss.gouv.qc.ca)